



Après la forte



**mobilisation du 19/01,
amplifions le mouvement !**



**La retraite à 64 ans
c'est NON !**

en grève mardi 31 janvier

MANIFESTATIONS

Bellegarde

**Hôtel de
ville**

10h

Bourg

**Champ de
foire**

14h30

covoiturage pour Bourg de Bellegarde : rdv 13h parking lycée côté piscine

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

CONTRE L'INJUSTICE ET LA REGRESSION SOCIALE

DE CE PROJET, DES ALTERNATIVES EXISTENT

Ces mesures prévues par le gouvernement sont injustifiées : le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) indique clairement que le système de retraites n'est pas en danger. Il n'y a aucune urgence financière.

Il s'agit d'un choix politique : faire payer la facture aux seul.es salarié.es pour "rétablir les comptes publics", tout en maintenant les avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises qui engrangent chaque année des bénéfices record !

1 Financer nos retraites sans travailler plus longtemps, c'est pourtant possible !

- En augmentant les salaires, pour augmenter mécaniquement les cotisations retraites ;
- En prélevant l'argent où il se trouve : 157 Milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises sans contreparties, lutte contre la fraude fiscale (80 Milliards par an), dividendes des entreprises du CAC 40 (80 Milliards en 2022) ...

Sources COR - IRRES - ATTAC - dessin d'Allan BARTE



2 Carrières longues, pénibilité : les plus précaires seraient les plus touchés !

Le gouvernement se vante de permettre aux salariés qui ont commencé à travailler tôt de partir plus tôt. Or cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt (ils devront aussi travailler 2 ans de plus qu'actuellement), les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue.

Des départs anticipés resteront possibles au titre de l'invalidité ou de la pénibilité dans des conditions de plus en plus drastiques et selon des modalités très floues qui seront « définies par décret ». Ce serait aux médecins du travail d'évaluer l'« usure professionnelle » permettant un départ à la retraite anticipée à 62 ans à taux plein (2 ans plus tard qu'aujourd'hui), ce qui limitera fortement l'accès à cette possibilité.

3 Les femmes, grandes perdantes !

Cette réforme va renforcer les inégalités femmes-hommes. En effet, ce sont les femmes qui ont des carrières plus souvent discontinues que les hommes, et travaillent plus souvent à temps partiel.

Le gouvernement annonce relever le minimum de pension à 1 200 euros mesure qui existait depuis 2003 (85% du SMIC) et qui n'a jamais été appliquée. Ce minimum ne s'appliquerait qu'aux carrières complètes excluant d'emblée un grand nombre de femmes qui vivent déjà trop souvent sous le seuil de pauvreté.



Poursuivre et amplifier la mobilisation, c'est investir pour notre avenir et un autre choix de société !

QR code à flasher pour signer la pétition intersyndicale : déjà 740 000 signatures !